

INTERPELLATION

Auteur Stève Delasoie, PLR, Aïda Lips (suppl.), UDC, André Roduit, PDCB, et Sébastien Nendaz (suppl.), AdG/LA
Objet L'assiette Valaisanne cette autre emblème culinaire oubliée du Valais
Date 11.12.2019
Numéro 3.0506

L'assiette Valaisanne est, avec la raclette, un plat emblématique de notre canton.

Sur cette assiette on pourrait y mettre pas moins de 5 produits IGP et AOP. Le lard sec du Valais IGP, le jambon cru du Valais IGP, la viande séchée du Valais IGP, le pain de seigle AOP, sans oublier la raclette du Valais AOP sont autant de produits pour lesquels nos agriculteurs et artisans se sont battus. Et c'est sans nommer les produits «super terroir» issus uniquement de notre canton avec des recettes et savoirs faire traditionnels, comme le fumage dans le Val d'Illeiez, venus tout droit de nos ancêtres. De plus, avec l'apparition de la toute jeune filière «viande marque Valais» la tendance est claire, on peut et on doit être fier de nos produits Valaisans et mettre en avant le travail fait dans ce sens.

Aujourd'hui, le simple fait que des aliments soient disposés sur une assiette sur le territoire cantonal suffit pour qu'elle soit appelée assiette Valaisanne. On peut, dans certains établissements peu renseignés sur les habitudes culinaires de notre région ou simplement par appât du gain, voir fleurir du salami, du jambon venu de pays limitrophes, de la viande séchée des Grisons, du Gruyère, de la mortadelle etc. Vous l'avez compris outre la qualité, c'est bel et bien de la provenance des produits siégeant fièrement dans cette assiette du nom d'assiette «Valaisanne» dont nous parlons.

Il est temps de reprendre le drapeau du Valais en main pour défendre nos produits régionaux «super terroir», nos IGP et AOP, nos viandes marque Valais et donner un levier légal pour remettre l'église au milieu du village et garantir à nos clients la provenance des produits sur notre assiette froide

Conclusion

Est-ce que le canton a conscience de la problématique liée à la provenance des produits utilisés dans nos assiettes valaisannes?

Existe-t-il un souhait de protéger ce plat phare de notre canton?

Existe-t-il une base légale permettant de redonner du crédit à l'assiette Valaisanne dans le sens des préoccupations mentionnées ci-dessus?